

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**  
**relative à la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien**  
**sur le territoire des communes de Verteillac et de Cherval**  
**présentée par la société EDPR FRANCE HOLDING**

Par arrêté préfectoral n° BE 2020-08-03 du 31 août 2020, une enquête publique unique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 38 jours est organisée du mardi 6 octobre 2020 à 9h00 au jeudi 12 novembre 2020 inclus à 17h00 sur les communes de Verteillac et de Cherval.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Verteillac.

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Bordeaux est composée comme suit :

Présidente : Mme Sylviane SCIPION, directrice des services territoriaux retraitée.

Membres titulaires :

- M. Bernard TILEVITCH, cadre de France Télécom retraité,
- Mme Anne HERMANN-LORRAIN, chargée de mission.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale est consultable :

- sur support papier aux heures d'ouverture des mairies de :

- Verteillac, soit du lundi au jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h.
- Cherval, soit le lundi de 14h à 18h, le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 8h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h30.

- sur le poste informatique mis à disposition en mairies de Verteillac et de Cherval durant leurs horaires d'ouverture indiqués ci-dessus.

- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique "Politiques publiques", "Environnement Eau Biodiversité Risques", "Enquêtes publiques".

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- par voie postale à la mairie de Verteillac - Avenue d'Aquitaine - Le Bourg - 24320 VERTEILLAC, siège de l'enquête. Ces observations y seront tenues à la disposition du public.

Les observations et propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par la commission d'enquête, sont consultables au siège de l'enquête.

- sur le registre dématérialisé mis en place sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2092>

Ce registre sera clôturé le jeudi 12 novembre 2020 à 17h.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[enquete-publique-2092@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2092@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2092>

Les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et ayant une partie de leur territoire située dans un rayon de 6 km autour de l'installation sont les communes de Verteillac, Cherval, Bertric-Burée, Bourg-des-Maisons, Bouteilles-Saint-Sébastien, Celles, Champagne-et-Fontaine, Chapdeuil, Coutures, Gout-Rossignol, La Chapelle-Grésignac, La Chapelle-Montabourlet, La Tour Blanche-Cercles, Lusignac, Mareuil en Périgord, Saint-Martial-Viveyrol.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et horaires suivants :

Date :	Mairie de :	Horaires :
mardi 6 octobre 2020	Cherval	De 9h à 12h
vendredi 9 octobre 2020	Verteillac	De 9h à 12h
lundi 12 octobre 2020	Cherval	De 14h à 17h
jeudi 15 octobre 2020	Verteillac	De 14h à 17h
mercredi 21 octobre 2020	Cherval	De 9h à 12h
vendredi 23 octobre 2020	Verteillac	De 9h à 12h
lundi 26 octobre 2020	Verteillac	De 14h à 17h
vendredi 30 octobre 2020	Cherval	De 14h à 17h
lundi 2 novembre 2020	Verteillac	De 14h à 17h
mercredi 4 novembre 2020	Cherval	De 9h à 12h
lundi 9 novembre 2020	Verteillac	De 14h à 17h
jeudi 12 novembre 2020	Verteillac	De 14h à 17h

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur. Le port du masque et la distanciation physique devront, notamment, être strictement respectés. Les membres de la commission d'enquête ne recevront pas plus de 2 personnes simultanément.**

Les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture, en mairies de Verteillac et de Cherval, ainsi qu'à la préfecture de la Dordogne - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et seront consultables sur le site internet [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) et <https://www.registre-dematerialise.fr/2092>

Toute information technique peut être demandée auprès :

- du porteur de projet : M. Sébastien PROSPERT, chargé de projet, EDPR FRANCE HOLDING, 25 quai Panhard et Levassor, 75013 PARIS - [sebastien.prospert@edpr.com](mailto:sebastien.prospert@edpr.com) - tél direct 06.32.85.33.22 - standard 01.44.67.81.49.
- de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Unité Départementale Dordogne, tel. 05.53.02.65.80.

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne (arrêté préfectoral d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou refus d'autorisation).